

Dérogation

La dérogation porte sur les délais légaux de communicabilité des archives publiques

La dérogation est une autorisation administrative exceptionnelle et individuelle nominative de consulter des documents d'archives publiques conservés dans un service d'archives public avant l'expiration de leur [délai de communicabilité](#).

Pour [faire une demande de dérogation <https://archives.vaucluse.fr/nos-offres/espace-lecteurs/je-dois-formuler-une-demande-de-derogation-1865.html>](https://archives.vaucluse.fr/nos-offres/espace-lecteurs/je-dois-formuler-une-demande-de-derogation-1865.html).



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09